

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 125108/ 08081633



Ecocert Canada confirme par la présente que :

Les Jardins Bio du Solstice

2504, chemin des Falardeau, Mont-Laurier, Québec, J9L 0P8, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités :

PRODUCTION VÉGÉTALE, CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS

Certificat délivré le 8 août 2024

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Date d'anniversaire: 15 avril 2025

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 3 octobre 2013

Le dernier audit a eu lieu le 25 juin 2024

Z001(COR)v02fr

Page 1/6

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 125108/ 08081633

Les Jardins Bio du Solstice

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Les Jardins Bio du Solstice**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Ail	Biologique	X	X
> Ail - Fleur	Biologique	X	X
> Asperge	Biologique	X	X
> Aubergine	Biologique	X	X
> Aubergine - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Basilic - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Betterave (champ et serre)	Biologique	X	X
> Blette (Bette-à-carde)	Biologique	X	X
> Bleuets en corymbe	Biologique	X	X
> Brocoli	Biologique	X	X
> Camerise	Biologique	X	X
> Capucine	Biologique	X	X
> Carotte	Biologique	X	X
> Céleri	Biologique	X	X
> Céleri - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Chou	Biologique	X	X
> Chou frisé	Biologique	X	X
> Chou-fleur	Biologique	X	X
> Chou-rave	Biologique	X	X

Z001(COR)v02fr

Page 2/6

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 125108/ 08081633

> Choux - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Choux de Bruxelles	Biologique	X	X
> Ciboulette	Biologique	X	X
> Ciboulette - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Concombre - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Concombre (champ et serre)	Biologique	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X
> Coriandre - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Cornichon	Biologique	X	X
> Courge	Biologique	X	X
> Courge - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Courgette	Biologique	X	X
> Échalote	Biologique	X	X
> Épinard (champ et serre)	Biologique	X	X
> Fenouil	Biologique	X	X
> Gingembre (serre)	Biologique	X	X
> Haricot (frais champ et serre)	Biologique	X	X
> Laitue - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Laitue (champ et serre (mesclun et laitue))	Biologique	X	X
> Livèche	Biologique	X	X
> Maïs doux (sucré)	Biologique	X	X
> Maraichage diversifié (Panier ASC)	Biologique	X	X
> Marjolaine	Biologique	X	X
> Marjolaine - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Melon (d'eau, canari et cantaloup)	Biologique	X	X
> Menthe	Biologique	X	X
> Menthe - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Navet (rabiolo)	Biologique	X	X
> Oignon	Biologique	X	X
> Oignon - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Origan	Biologique	X	X
> Origan - Plant hors sol	Biologique	X	X

Z001(COR)v02fr

Page 3/6

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 125108/ 08081633

> Panais	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Persil - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Physalis (cerise de terre)	Biologique	X	X
> Physalis (cerise de terre) - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Piment - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Piment (champ et serre)	Biologique	X	X
> Poire	Biologique	X	X
> Poireau	Biologique	X	X
> Pois (mange-tout)	Biologique	X	X
> Poivron - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Poivron (champ et serre)	Biologique	X	X
> Pomme	Biologique	X	X
> Pomme de terre	Biologique	X	X
> Prune	Biologique	X	X
> Radis (champ et serre)	Biologique	X	X
> Rhubarbe	Biologique	X	X
> Romarin	Biologique	X	X
> Romarin - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Roquette (champ et serre)	Biologique	X	X
> Sarriette - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Sauge	Biologique	X	X
> Sauge - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Thym	Biologique	X	X
> Thym - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Tomate - Plant hors sol	Biologique	X	X
> Tomate (champ et serre)	Biologique	X	X
> Tomatille	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 125108/ 08081633



Certificat délivré le 8 août 2024

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 5/6

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 125108/ 08081633



Les Jardins Bio du Solstice

Régime Bio Canada* (COR)

Sites de production couverts :

> 2504, chemin des Falardeau, Mont-Laurier, Quebec, J9L 0P8, CANADA

Certificat délivré le 8 août 2024

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 6/6

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé